

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre des actions de la politique de la ville dans le quartier des Etats-Unis à Lyon 8°, le conseil de communauté a approuvé, par délibération en date du 20 décembre 1993, une participation à l'association Perspectives Tony Garnier pour la mise en place d'une mission d'agent de développement.

Les objectifs de cette mission visent à explorer les axes de développement du musée urbain Tony Garnier, à en planifier les phases et les modalités de mise en oeuvre et à en assurer le fonctionnement.

L'intérêt de cette mission s'est affirmé depuis 1994 par la notoriété au niveau national acquise par le musée urbain Tony Garnier. En conséquence, il est proposé de reconduire, pour l'année 1998, une subvention au fonctionnement de l'association.

L'association a arrêté un budget d'un montant de 580 000 F financé de la manière suivante :

| | |
|---|------------------|
| - ville de Lyon | 200 000 F |
| - communauté urbaine de Lyon | 50 000 F |
| - OPAC du Grand Lyon | 140 000 F |
| - association Perspectives Tony Garnier | 140 000 F |
| - CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), organisme financeur des emplois de solidarité | 50 000 F |
| - total | <u>580 000 F</u> |

B - Propose d'approuver la reconduction, au titre de l'année 1998, du versement d'une subvention de 50 000 F à l'association Perspectives Tony Garnier, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 20 décembre 1993 ;

Oùï l'avis de ses commissions finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve la reconduction, au titre de l'année 1998, du versement d'une subvention de 50 000 F à l'association Perspectives Tony Garnier ;

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,